

18/12/2018

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable

Service des Eaux
Mairie Les Gets



TABLE DES MATIERES

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1	Présentation du service.....	3
1.1.1	Définition	3
1.1.2	Présentation de l'équipe	3
1.2	Caractérisation du réseau	3
1.2.1	Nombre d'abonnés	3
1.2.2	Réseau et réservoir	4
2.	Budget et tarification.....	5
2.1	Prix de l'eau.....	5
2.2	Bilan financier de l'exercice 2016 et 2017.....	5
2.2.1	Recettes d'exploitation en 2016 et 2017	5
2.2.2	Financement des investissements en 2017	6
3.	Bilan des ressources	6
4.	Bilan des Besoins	7
4.1	Volumes mis en distribution.....	7
4.2	Volumes Comptabilisés	7
4.2.1	Volumes facturés.....	7
4.2.2	Volumes comptabilisés non facturés	8
5.	Calcul des indices de performance.....	9
5.1	Connaissance du réseau	9
5.2	Bilan qualitatif	10
5.3	Présentation Générale.....	11
5.3.1	Récapitulatif des chiffres.....	11
5.3.2	Rendement du réseau de distribution	12
5.3.3	Indice linéaire des volumes non comptés.....	12
5.3.4	Indice linéaire de perte en réseau	12
6.	Présentation des investissements réalisés et à venir	13
6.1	Réalisations 2017	13
6.2	Projets 2018	13

Indicateurs applicables aux services d'eau potable à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs

D101.0 : estimation du nombre d'habitants des servis.

D102.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³.

D151.0 : délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service.

Indicateurs de performances

P101.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.

P102.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.

P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.

P103.2B : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

P104.3 : rendement du réseau de distribution.

P105.3 : indice linéaire des volumes non comptés.

P106.3 : indice linéaire de pertes en réseau.

P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.

P109.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité.

P153.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité.

P154.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.

P151.1 : taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.

P152.1 : taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

P155.1 : taux de réclamations.

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Présentation du service

1.1.1 Définition

Type de gestion :	Régie Communale.
Nom de la collectivité :	Les Gets.
Compétences du service :	Production, transfert et distribution d'eau potable.
Territoire desservi :	Intégralité du territoire communal à deux exceptions : <ul style="list-style-type: none">- Pont des Gets/Fry : desservi par le réservoir de Fry géré par Veolia Eau.- Sommet de la route des Ys, partie Morzine : desservi par le SEA des Gets.

1.1.2 Présentation de l'équipe

Composition de l'équipe durant l'année 2017 :

Prénom NOM	Poste	Dates arrivée / départ
Flavien PRÉSENT	Responsable du Service	Octobre 2017
Roland LAVANCHY	Responsable adjoint	Janvier 2013
Simon TERZI	Fontainier / Plombier	Juin 2013
Caleb KYLANDER	Fontainier	Octobre 2017
Alexandre DENIAU	Responsable du Service	Août 2015 / Avril 2017
Faramanandraisoa RALIMANGA	Responsable du Service	Mai 2017 / Juillet 2017
Maxime BACARACH	Apprenti puis Fontainier	Août 2013 / Juillet 2017
Francesco SCIPIONI	Fontainier	Octobre 2017 / Décembre 2017
Catherine POEY	Electromécanicienne	Avril 2011 / Septembre 2017
Arthur SAUTIER	Apprenti	Octobre 2015 / Août 2017

1.2 Caractérisation du réseau

1.2.1 Nombre d'abonnés (D101.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

En 2017 **16 branchements neufs** individuels ont été créés sur le réseau communal ce qui représente la pose de 90 nouveaux compteurs individuels.

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Evolution
Nombre maximal d'habitants desservis	Nombre maximal d'habitants desservis 17 650	Nombre maximal d'habitants desservis 17 850	+ 1,13 %

On compte 1641 abonnés à l'eau potable aux Gets en 2017 répartis comme suit :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2016	Nombre d'abonnés au 31/12/2017	Evolution
Les Gets	1573	1633	+ 3,81 %
Morzine	7	8	+ 14,29 %

1.2.2 Réseau et réservoir

Le linéaire de réseau de desserte correspond à la longueur des canalisations situées entre les réservoirs et les points de raccordement des branchements des abonnés (branchements non compris).

Le linéaire du réseau de desserte (hors branchements) du service public d'eau potable est de **76,19 kilomètres au 31/12/2017**. En intégrant le réseau d'Essert Roman, le linéaire total est de **82,19 kilomètres de réseau**.

La commune compte 10 réservoirs d'eau potable ayant un volume utile (hors défense incendie) total de 4 130 m³ répartie comme suit :

Nom	Approvisionnement	Capacité totale (m ³)	Défense incendie (m ³)	Volume utile (m ³)
Chavannes	Sources	200	120	80
Folliets	Sources + haute pression	200	120	80
Gibannaz	Sources + Essert Romand	2 200	120	2 080
Sincerneret	Sources	500	120	380
Puthays	Sources + haute pression	200	120	80
Liberté	Essert Romand	200	0	200
Massouderie	Sources + haute pression	200	120	80
Laité	Haute pression	200	120	80
Les Places	Bonnavaz	1 000	120	920
Chéry	Sources + haute pression	100 + 100	50	150
Total		5 140	1 010	4 130

2 BUDGET ET TARIFICATION

2.1 Prix de l'eau (D102.0)

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et un montant calculé indépendamment de ce volume. Cette part fixe est fonction des charges du service et des caractéristiques du branchement comme le diamètre du compteur installé et le nombre de logements desservis.

Dans une facture d'eau, le prix total du mètre cube d'eau se compose :

- Des produits distribution de l'eau potable et traitement des eaux usées.
Les montants sont perçus et gérés par la commune des Gets qui va ensuite redistribuer la partie eaux usées au Sivom de la Vallée d'Aulps.
- Des redevances de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse :
 - Redevance pollution.
 - Modernisation des réseaux.
- De la TVA :
Le taux réduit à 5,5 % s'applique pour l'abonnement et la consommation d'eau potable et à la redevance pour les pollutions domestiques.
Le taux réduit à 10 % s'applique à l'abonnement, la collecte et le traitement des eaux usées, ainsi qu'à la redevance pour la modernisation des réseaux.

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Variation
Abonnement y compris location du compteur	Part fixe (€ HT/an)	198,3	200,31	+ 1,01 %
Prix du m³ d'eau	Tranche de 0 à 150 m ³ (€ HT/an) (0,303	0,307	+ 1,32 %
	Tranche à partir 150 m ³ (€ HT/an)	1,401	1,415	+ 1 %

2.2 Bilan financier de l'exercice 2016 et 2017

2.2.1 Recettes d'exploitation en 2016 et 2017

Attention les chiffres sont communs à l'eau potable et l'assainissement.

Désignation	Montant en 2016 € HT	Montant en 2017 € HT
Vente d'eau aux abonnés (parts fixe et variable – avec redevances)	1 553 463	1 507 940
Autres prestations auprès des abonnés (droit branchement, travaux réparation, mise en conformité...)	344 778	264 992
Contribution exceptionnelle du budget général	Néant	Néant

2.2.2 Financement des investissements en 2017

En 2017 les investissements ont représenté 21 498,96 € HT répartis comme suit :

Travaux	Montant en € HT
Réhabilitation du réservoir de Gibannaz :	
- Solde maîtrise d'œuvre	612,80
- Solde terrassement	1 871,68
- Solde équipements	17 814,48
Groupe de pompage réservoir du Bossons	1 200
Total	21 498,96 euros HT

3 BILAN DES RESSOURCES

Ci-dessous le tableau récapitulatif des prélèvements effectués sur la commune par site :

Ressource	Type	Traitement	Commentaire	Protection de la ressource	Volume (m ³)
Les Places (Bonnavaz)	Forage	UV	Y compris trop plein	100 %	127 913
Massouderie (Evois)	Source	UV	Y compris trop plein	80%	63 155
Massouderie (Massous)	Source	UV	Y compris trop plein	80 %	79 981
Chéry	Source	UV	Estimation	80 %	1 000
Gibannaz (Source)	Source	UV	Y compris trop plein	80 %	133 000
Gibannaz (Déjeuner)	Forage	UV		100 %	73 160
Folliets (captage Lac)	Source	UV	Y compris trop plein	80 %	20 994
Chavannes (Mouille au Roi + chavannes)	Source	UV	Y compris trop plein	80 %	19 979
Puthays (Mouille Ronde)	Source	UV	Y compris trop plein	80 %	74 234
Sincerneret (Les Clares)	Source	UV	Y compris trop plein	60 %	25 869
Total					619 285
Vente de Véolia (lieu-dit Fry)					200

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50% Dossier déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral.

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.).

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application.

4 BILAN DES BESOINS

4.1 Volumes mis en distribution

Le volume mis en distribution est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution (ce volume est calculé sur une période de 365 jours).

Le volume mis en distribution diffère du volume prélevé du fait des trop-pleins sur les réservoirs et du complément effectué par la haute pression des Places sur certains réservoirs.

Réservoirs	Volumes mis en distribution (m ³)
Chavannes	19 502
Folliets	28 260
Gibannaz	77 703
Massouderie	203 511
Sincerneret	25 869
Chéry	1 000
Puthays	12 237
Les Places	70 055
Total eau potable mise en distribution	438 137

Importation d'eau potable pour les abonnés au lieu-dit Fry :

Fournisseur	Volume compté durant l'exercice 2017 (sur 365 jours - en m ³)	Indice d'avancement de protection de la ressource
Veolia Eau Taninges	≈ 200	Non communiqué par Veolia Eau

4.2 Volumes Comptabilisés

4.2.1 Volumes facturés

Les volumes facturés représentent les volumes d'eau consommés par les abonnés.

	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation
Total facturé (m³)	259 878	266 168	+ 2,42 %

4.2.2 Volumes comptabilisés non facturés

Ici sont listés les volumes non facturés mais comptabilisés :

Désignation	Volume (m ³)	Attribution
Nettoyage réservoirs, purges pour interventions sur le réseau	3 000	Volume de service V ₉
Renouvellement eau réservoir de Gibannaz	6 000	Volume de service V ₉
Pompage calendaire Essert Romand (renouvellement de l'eau)	1 100	Volume de service V ₉
Mont Chéry haut WC publics, salle hors sac, locaux SAGETS, restaurant	1 000	Volume consommé avec comptage non facturé V ₈
WC parking Marais/Reposance/Eglise/Poufferie/Parc aventure/fontaine beausite/Pressenage	2 500	Volume consommé avec comptage non facturé V ₈
Arrosage Espaces Verts	1 200	Volume consommé sans comptage V ₈
Fuites réparées	5 000	Volume consommé sans comptage V ₈
Prise d'eau PI pour chantiers	1 500	Volume consommé sans comptage V ₈
Prise d'eau PI pour piscine	2 400	Volume consommé sans comptage V ₈
Défense incendie (tests PI,..)	600	Volume consommé sans comptage V ₈
Production de neige Mont Chéry	1 659	Volume de service V ₉
Production de neige Pompe du Bouchet	2 461	Volume de service V ₉
Production de neige Perrière	11 431	Volume de service V ₉
TOTAL	39 851	

5 CALCUL DES INDICES DE PERFORMANCE

5.1 Connaissance du réseau (P103.2B)

Imposé par la loi Grenelle 2, les services des eaux doivent à la date du 31 décembre 2013 avoir réalisé un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution de l'eau potable et mesurer les rendements de leurs réseaux. Le degré de connaissance du réseau se mesure avec l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, défini dans l'arrêté du 2 décembre 2013. Cet indice compris entre 0 et 120 permet aux communes d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

Le barème suivant permet de déterminer l'indice de la commune :

	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
Partie A : Plan des réseaux		
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution de l'eau potable	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux AEP	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux		
Existence d'un inventaire des réseaux et d'une procédure de mise à jour	10	8
Matériaux et diamètres des conduites	De 1 à 5 suivant le pourcentage de linéaire connu	5
Date ou période de pose des conduites	De 0 à 15 suivant le pourcentage de linéaire connu	12
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux		
Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, bornes incendies, ...)	10	9
Inventaire des pompes et équipements électromécaniques et mise à jour annuelle	10	10
Localisation des branchements sur plan	10	8
Inventaire des compteurs (caractéristiques et date de pose)	10	10
Inventaire des recherches de pertes d'eau et travaux effectués	10	4
Inventaire et localisation des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	5
Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	3
Modélisation des réseaux	5	0
Total	120	84

5.2 Bilan qualitatif (P101.1 et P102.1)

Les contrôles sanitaires (Article R1321-15 du Code de la Santé Publique) mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS) comprend :

- la réalisation d'un programme de prélèvements et d'analyses d'eau en différents points des installations de production et de distribution d'eau ;
- l'expertise sanitaire des résultats d'analyses ;
- l'inspection des installations de production et de distribution d'eau ;
- la prise de décision relative aux mesures de l'administration (autorisations, gestion des non-conformités, etc.) ;
- le contrôle de la surveillance exercée par la personne responsable de la production et distribution de l'eau ;
- l'information sur la qualité de l'eau.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{(\text{Nombre de prélèvements réalisés} - \text{Nombre de prélèvements non-conformes}) \times 100}{\text{Nombre de prélèvements réalisés}}$$

Ci-dessous les analyses des prélèvements réalisés sur les réseaux de distribution y compris sortie de réservoir :

Secteur	Analyses	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Gibannaz	Microbiologiques (P101.1)	9	1	89 %
	Physico-chimiques (P102.1)	9	0	100 %
Massouderie	Microbiologiques (P101.1)	9	1	89 %
	Physico-chimiques (P102.1)	9	0	100 %
Folliets	Microbiologiques (P101.1)	7	1	86 %
	Physico-chimiques (P102.1)	7	0	100 %
Puthays	Microbiologiques (P101.1)	7	1	86 %
	Physico-chimiques (P102.1)	7	0	100 %
Bonnavaz	Microbiologiques (P101.1)	8	1	88 %
	Physico-chimiques (P102.1)	8	0	100 %
Chavannes	Microbiologiques (P101.1)	5	0	100 %
	Physico-chimiques (P102.1)	5	0	100 %
Sincerneret	Microbiologiques (P101.1)	4	1	75 %
	Physico-chimiques (P102.1)	4	0	100 %
Chéry	Microbiologiques (P101.1)	2	0	100 %
	Physico-chimiques (P102.1)	2	0	100 %

Le tableau suivant, illustre le taux de conformité en 2017 des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernant les paramètres microbiologiques et physico-chimiques :

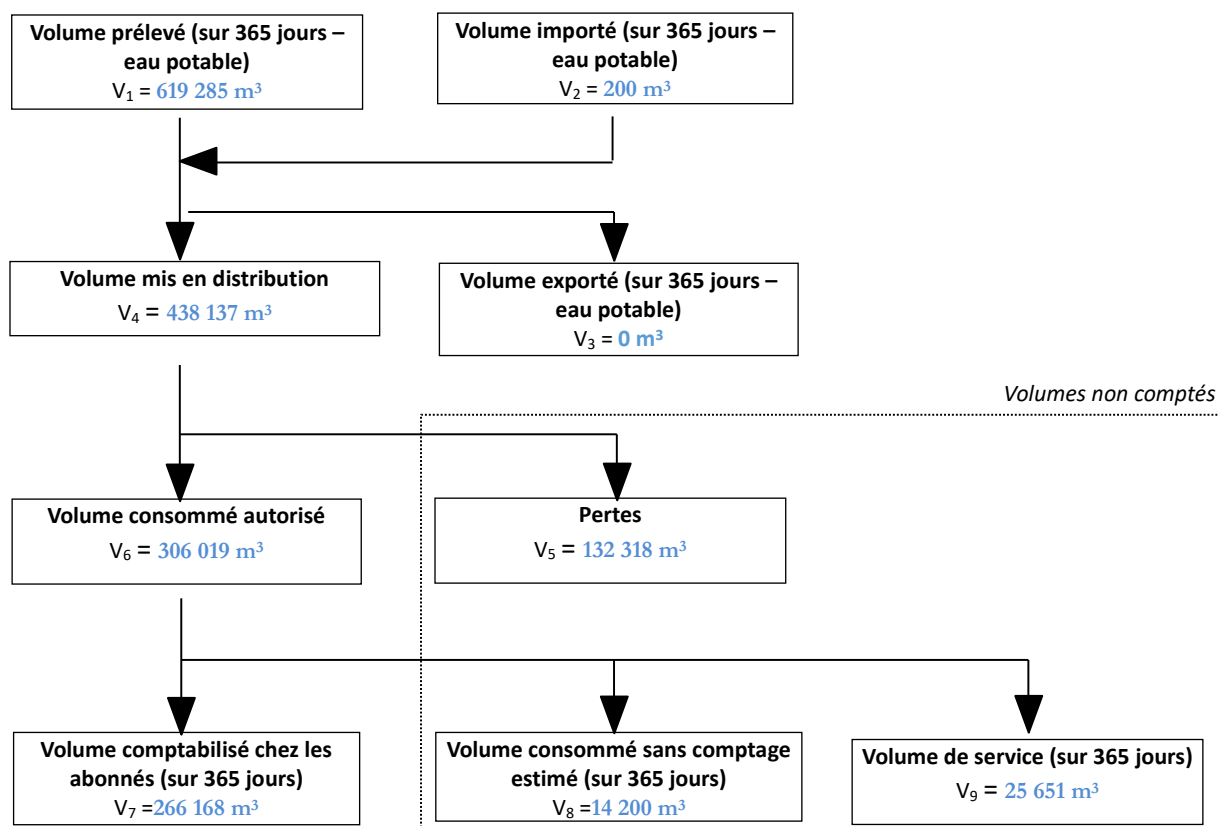
	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Total	51	6	51	0
Taux de conformité	88 %		100 %	

5.3 Présentation Générale

5.3.1 Récapitulatif des chiffres

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-675 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V_1 ou volume prélevé correspondant au volume prélevé dans le milieu naturel avant traitement.
- V_2 ou volume importé correspondant au volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur.
- V_3 ou volume exporté correspondant au volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur.
- V_4 ou volume mis en distribution correspondant au volume sortant des réservoirs ($V_1 + V_2 - V_3$).
- V_5 ou volume d'eau perdu ($V_4 - V_6$).
- V_6 ou volume consommé autorisé ($V_7 + V_8 + V_9$).
- V_7 ou volume comptabilisé correspondant au volume relevé des appareils de comptage des abonnés ramené sur 365 jours.
- V_8 ou volume consommateurs sans comptage correspondant à un volume estimé et non facturé.
- V_9 ou volume de service du réseau correspondant à un volume estimé pour l'exploitation du réseau de distribution et non facturé.



5.3.2 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

✚ Le rendement se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{(V_7 + V_8 + V_9) \times 100}{V_4 + V_2}$$

	Au 31/12/2017
Rendement	69,8 %

A défaut d'obtenir 85 % de rendement sur le réseau de distribution, le décret du 27 janvier 2012 permet d'utiliser l'indice linéaire de consommation (ILC) pour évaluer la conformité du rendement du réseau.

L'objectif de rendement se calcule avec $R \% = 65 + 0.2 \text{ ILC}$ avec $ILC = \frac{V_6 + V_3}{365 \times \text{Linéaire du réseau de distribution}}$

	Au 31/12/2017
Rendement à atteindre	67,2 %

5.3.3 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnées. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnées et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés se calcul selon la formule suivante :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km}}$$

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017
Indice linéaire des volumes non comptés en m³/km/jour	9,38	6,56

5.3.4 Indice linéaire de perte en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km}}$$

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017
Indice linéaire des pertes en réseau en m ³ /km/jour	7,61	5,12

6 PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS REALISES ET A VENIR

6.1 Réalisations 2017

- Renouvellement de 190 m de canalisation en PEHD Ø 60, reliant Le Bouchet au réservoir du Mont Chéry.

6.2 Projets 2018

- Réalisation d'une extension de 46 m du réseau d'eau potable en Fonte Ø 100 à la Turche.
- Reprise des branchements sur la nouvelle conduite route de la Turche
- Mis en place d'un réducteur de pression + reprise des branchements sur la route des Chavannes.